

CURRICULUM VITAE

ALLAN ROCK

Janvier 2021

PROFIL PROFESSIONNEL

L'honorable Allan Rock, C.P., C.M., O. Ont., C.R., a une vaste expérience dans les domaines du droit, de la politique et de la diplomatie, et dans le milieu universitaire.

Comme avocat (1973-1993), M. Rock a été reconnu comme l'un des meilleurs avocats plaidants et d'appel au Canada. Sa pratique a porté sur un large éventail de litiges civils, commerciaux et administratifs. Il a représenté à la fois les intérêts de grandes entreprises et de clients *pro bono*. Il a plaidé dans un grand nombre d'affaires devant des tribunaux de tous niveaux, y compris à la Cour suprême du Canada. Pendant toutes ces années, il a enseigné au Barreau et a été chef de section et chargé de cours principal (1988-1993) en matière de litiges civils pour le cours d'admission au Barreau de l'Ontario. Il a occupé des postes de direction, à la fois élu et nommé, dans la profession juridique.

En politique, pendant une décennie (1993-2003), Allan Rock a été responsable de plusieurs portefeuilles importants en matières sociales et économiques dans le cabinet fédéral du premier ministre Jean Chrétien, où il a été ministre de la Justice, de la Santé et de l'Industrie. Comme ministre de la Justice (1993-1997), il est à l'origine de nombreuses améliorations à la *Loi canadienne sur les droits de la personne* et de réformes fondamentales du *Code criminel* du Canada : modernisation du régime de détermination de la peine, contrôle strict des armes à feu et dispositions antigang efficaces. Comme ministre de la Santé (1997-2002), il était chargé de la *Loi canadienne sur la santé*, la base du système de santé publique canadien. À l'Industrie (2002-2003), Allan Rock s'est concentré sur l'économie : il a fait adopter la Stratégie d'innovation du Canada destinée à stimuler la productivité et la compétitivité du pays.

Dans la sphère diplomatique, Allan Rock a été nommé ambassadeur du Canada auprès des Nations Unies (2003-2006) à une époque où il fallait réagir à plusieurs conflits régionaux complexes, gérer des efforts soutenus pour moderniser les Nations Unies par des réformes institutionnelles et participer aux négociations qui ont conduit au Sommet mondial de 2005. M. Rock a dirigé avec succès les travaux du Canada lors du Sommet, qui ont mené à l'adoption, à l'unanimité, d'une résolution sur la *Responsabilité de protéger* les populations contre le génocide, le nettoyage ethnique, les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité. Il a par la suite été conseiller spécial pour le Sri Lanka auprès du Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour les enfants et les conflits armés (juillet 2006 – mars 2007).

Dans le milieu universitaire, du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2016, Allan Rock a exercé les fonctions de 29^e recteur de l'Université d'Ottawa. Membre du groupe des U15 représentant les quinze principales universités de recherche du Canada, l'Université d'Ottawa est l'une de plus grandes universités du pays (sa population dépassant les 50 000 membres de la population étudiante, du corps professoral et du personnel) et la plus grande université bilingue (français-anglais) du monde. Au cours de son mandat, l'Université d'Ottawa a fait de grands pas pour atteindre les objectifs ambitieux de son plan stratégique, *Destination 2020* : enrichir l'expérience de la population étudiante; approfondir et élargir son niveau d'excellence en recherche; se mobiliser à l'échelle internationale, par l'entremise de partenariats, avec les meilleures universités sur tous les continents et tirer pleinement parti de son caractère bilingue unique.

Une fois son mandat de recteur terminé, Allan Rock a été chercheur invité à la Faculté de droit de l'Université Harvard dans le cadre de son Programme sur le droit international et les conflits armés.

De 2017 à 2022, Allan Rock a été professeur titulaire à la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa, où il a enseigné, entre autres, le droit international humanitaire et les conflits armés en droit international.

FORMATION, PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL, DISTINCTIONS

- B.A., Université d'Ottawa, 1968
- J.D., Université d'Ottawa, 1971
- Récipiendaire du titre de conseil de la reine, 1985
- Fellow of the American College of Trial Lawyers, 1988
- Spécialiste agréé en litiges civils, Barreau du Haut-Canada, 1989
- Admis au Conseil privé de la reine pour le Canada après avoir été assermenté comme membre du Cabinet, novembre 1993
- Chercheur invité à la Faculté de droit de l'Université Harvard, hiver 2017
- Membre de [l'Ordre d'Ottawa](#), 2016
- Membre de l'[Ordre de l'Ontario](#), 2018
- Membre de l'[Ordre du Canada](#), 2020
- Parfaitement bilingue (français et anglais)

PROFIL DE CARRIÈRE
SOMMAIRE

- Recteur émérite, professeur titulaire, Faculté de droit, Université d'Ottawa depuis 2018
 - Recteur et vice-chancelier de l'Université d'Ottawa 2008-2016
 - Président, Association des collèges et universités de la francophonie canadienne 2013-2015
 - Partenaire, Sutts Strosberg LLP 2006-2008
 - Ambassadeur du Canada auprès des Nations Unies 2003-2006
 - Ministre de l'Industrie, ministre de l'Infrastructure, gouvernement du Canada 2002-2003
 - Ministre de la Santé, gouvernement du Canada 1997-2002
 - Ministre de la Justice et procureur général, gouvernement du Canada 1993-1997
 - Député de la circonscription d'Etobicoke-Centre 1993-2003
 - Conseiller (gouverneur), puis bâtonnier (président-directeur général), Barreau du Haut-Canada (maintenant Barreau de l'Ontario) 1983-1993
 - Avocat puis associé, cabinet d'avocats Fasken 1973-1993
-

PROFIL DE CARRIÈRE DÉTAILLÉ

DROIT

- Pendant vingt ans, en tant qu'avocat (1973-1979), puis comme associé (1979-1993) chez Fasken and Calvin (aujourd'hui Fasken Martineau Dumoulin), Allan Rock a mené une pratique variée en matière de litiges civils, commerciaux et administratifs, et a souvent plaidé devant des cours et des tribunaux de tous niveaux.
- Comme avocat, il a plaidé devant des tribunaux de première instance, la Cour divisionnaire, la Cour d'appel de l'Ontario, la Cour fédérale et la Cour suprême du Canada, qui ont établi des précédents importants dans plusieurs domaines : droits de la personne, procédure civile, droit des assurances, normes professionnelles, délits, droit public et interprétation de la Charte des droits et libertés. M. Rock a représenté de grandes entreprises et des clients *pro bono*.
- Actif pendant de nombreuses années (à temps partiel, tout en continuant à exercer à plein temps) dans les deux associations professionnelles (Avocates' Society et Association du Barreau canadien) et en matière de gouvernance de la profession juridique, M. Rock a été élu par les avocats de l'Ontario comme conseiller (gouverneur) du Barreau du Haut-Canada (aujourd'hui le Barreau de l'Ontario) lors des élections quadriennales de 1983, 1987 et 1991.
- Comme conseiller, il a présidé plusieurs comités du Barreau de l'Ontario : Recherche juridique (1986-1988), Formation juridique (1988-1991), Conférences spéciales (1987), Agrément des spécialités (1989-1990), Discipline professionnelle (1991-1992).
- Proclamé par ses pairs bâtonnier (président-directeur général) du Barreau de l'Ontario (1992), il a assuré le leadership de la profession, dirigé l'élaboration des politiques ainsi que le personnel du Barreau de l'Ontario, présidé le comité exécutif du Barreau de l'Ontario ainsi que les réunions mensuelles des 44 conseillers, géré les relations gouvernementales au nom du Barreau de l'Ontario et représenté la profession dans tous les événements publics et officiels.

- À son retour dans la profession, en 2006, M. Rock a fait partie du groupe des litiges chez Sutts, Strosberg, LLP (dont les bureaux se trouvent à Toronto et à Windsor), et s'est particulièrement intéressé aux litiges commerciaux, au droit public et aux recours collectifs. Il a exercé comme avocat dans le cadre de recours collectifs impliquant des allégations, entre autres, de fraude en matière de valeurs mobilières, de fixation des prix et de responsabilité du fait des produits.

FONCTION PUBLIQUE

Comme ministre de la Justice et procureur général du Canada (du 4 novembre 1993 au 11 juin 1997), Allan Rock a fait adopter les mesures suivantes :

- Restauration de la Commission de réforme du droit du Canada (nouvellement nommée « La Commission du droit ») après qu'elle a été supprimée par le gouvernement précédent. La Commission du droit avait été créée pour mener des recherches et des analyses savantes sur les problèmes juridiques avec lesquelles la société contemporaine est aux prises, et pour fournir des rapports et des recommandations aux autorités fédérales et au public.
- Restauration du Programme de contestation judiciaire, après son interruption par le gouvernement précédent. Le Programme de contestation judiciaire avait été créé pour fournir un financement permettant l'accès aux tribunaux à des groupes et des personnes souhaitant faire valoir leurs droits (droits de la personne et droits constitutionnels), et pour contester la légalité de l'action des pouvoirs publics, y compris la constitutionnalité des lois.
- Réformes complètes des dispositions du *Code criminel* du Canada relatives à la détermination de la peine, notamment la réaffirmation des objectifs et des principes de la détermination de la peine; les dispositions relatives aux crimes motivés par la haine; les dispositions spéciales pour les délinquants autochtones; ainsi que l'introduction de peines avec sursis afin de prévoir une disposition non privative de liberté pour les infractions moins graves.
- Contrôle strict des armes à feu qui interdisait la plupart des armes de poing alors sur le marché canadien, renforçait les peines pour l'utilisation d'armes à feu dans le cadre de crimes, interdisait la vente de nombreuses armes d'assaut de type militaire et exigeait l'obtention d'un permis pour les propriétaires d'armes à feu et l'enregistrement de toutes les armes à feu. (Les dispositions rendant obligatoire l'enregistrement des armes d'épaule ont ensuite été abrogées par un gouvernement d'une autre allégeance politique.)

- Mesures visant à protéger les droits de la personne et juridiques des plaignants dans les cas d'agression sexuelle présumée en exigeant une ordonnance du tribunal avant que leurs dossiers privés puissent être produits devant le tribunal.
- Modifications apportées à la *Loi canadienne sur les droits de la personne* pour interdire la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle.
- Dispositions d'avant-garde en matière de tests d'ADN au Canada pour les personnes reconnues coupables de certains crimes violents.
- Modification de l'imposition des pensions alimentaires pour enfants afin de les rendre non imposables pour le parent ayant la garde, et adoption de lignes directrices sur les pensions alimentaires pour enfants afin de simplifier la détermination des montants à payer et de réduire le coût des litiges.
- Renvoi à la Cour suprême du Canada de certaines questions relatives aux circonstances dans lesquelles une province pourrait se séparer du Canada. Ce renvoi est né du référendum de 1995 sur la souveraineté du Québec et a donné lieu à un [jugement historique](#) dans lequel la Cour suprême a, pour la première fois, analysé et clarifié les principes qui régiraient la séparation de toute province de la fédération.

Comme ministre de la Santé (du 11 juin 1997 au 15 janvier 2002), Allan Rock a :

- Coprésidé les réunions fédérales-provinciales des ministres de la Santé pour traiter les difficultés auxquelles se heurte le système de santé public du Canada, entre autres les niveaux de financement, la gestion des ressources humaines en santé, la disponibilité et la distribution de la technologie médicale, et le coût des produits pharmaceutiques.
- Dirigé la transition dans le secteur de la recherche en gérant le passage du Conseil de recherches médicales (CRM) aux Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) et la nomination du D^r Alan Bernstein comme premier président des IRSC. Cette transition a donné lieu à des discussions approfondies avec le milieu de la recherche en santé du Canada, à l'élaboration d'un consensus sur la nature et la structure des Instituts, à la participation de tous les partenaires clés à la nouvelle entreprise de recherche, ainsi qu'à la rédaction et à l'adoption de la loi créant les IRSC.

- Géré et investi 150 millions de dollars dans le Fonds pour l'adaptation des soins de santé destiné à financer des projets pilotes dans tout le Canada, démontrant ainsi la valeur de l'innovation dans les soins primaires, les soins à domicile et l'assurance médicaments.
- Obtenu une augmentation du financement des transferts fédéraux aux provinces pour les soins de santé, et un doublement, pendant son mandat de ministre, des niveaux de financement de la recherche en santé par l'intermédiaire des IRSC.
- Fourni un financement permanent pour une stratégie nationale de lutte contre le VIH/sida, y compris des montants pour la recherche et la mise en réseau internationale.
- Conçu et géré une stratégie qui a permis de réduire au niveau le plus bas enregistré à l'époque l'incidence du tabagisme au Canada, principal problème de santé publique dans le pays, grâce à une information publique élargie, à l'interdiction du parrainage et de la publicité en faveur du tabac, à l'augmentation des taxes sur le tabac et à des avertissements bien visibles sur les paquets de tabac qui sont immédiatement devenus un précédent qui a été copié dans les pays du monde entier.
- Été le pionnier de la recherche financée par les pouvoirs publics sur l'utilisation de la marijuana à des fins médicales, et a fait adopter, en 1999, un programme en première mondiale permettant à la population d'avoir accès à la marijuana à des fins médicales.

Comme ministre de l'Industrie et ministre de l'Infrastructure (du 15 janvier 2002 au 12 décembre 2003), Allan Rock a :

- Assumé la responsabilité du Conseil national de recherches du Canada (CNRC), du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG) et du Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH). M. Rock rencontrait régulièrement la direction de ces organismes et s'efforçait de sensibiliser le public à leurs activités et d'obtenir des ressources supplémentaires pour leurs budgets.
- Présidé, au nom du premier ministre, le Conseil consultatif des sciences et de la technologie du Canada.

- Fait adopter la Stratégie d'innovation du Canada, qui vise à accroître la productivité et à améliorer le niveau de vie des Canadiens grâce à une intensification de la recherche-développement, à une réglementation plus efficace, à des investissements plus importants dans les infrastructures publiques et à l'augmentation des investissements étrangers.
- Coprésidé (avec le ministre du Développement des ressources humaines) une série de 32 réunions régionales dans tout le Canada au cours desquelles des représentants d'universités et de collèges, de syndicats, d'entreprises et de la société civile ont discuté et affiné la stratégie d'innovation. Ce processus a abouti à un sommet national sur l'innovation et l'apprentissage qui a impliqué toutes les parties prenantes et permis de produire un document consensuel sur l'avenir économique du Canada, ainsi que des objectifs et des priorités convenus.
- Dirigé un portefeuille diversifié chargé de l'économie canadienne, comprenant entre autres les agences de développement régional (Canada atlantique, Québec, Nord de l'Ontario et Ouest canadien), l'Agence spatiale canadienne, Statistique Canada, Tourisme Canada, le Bureau de la concurrence et Partenariat technologique Canada.
- Investi plus de trois milliards de dollars dans des projets d'infrastructures publiques à l'échelle nationale, entre autres dans les transports publics, la construction d'installations pour les musées, le théâtre et les arts, l'amélioration des installations portuaires et frontalières, et la modernisation des autoroutes et des ponts.
- Élargi l'accès public, en particulier dans les zones rurales et reculées, à Internet à haut débit et à large bande grâce à des investissements dans le satellite et d'autres technologies.
- Autorisé des investissements dans d'importants projets de recherche dans des domaines émergents et stratégiques comme la génomique, les systèmes de propulsion à hydrogène, la biotechnologie et l'aérospatiale.
- Collaboré avec l'Association des universités et collèges du Canada, le « G10 » (tel qu'il était alors) et le Conseil des universités de l'Ontario pour atteindre les principaux objectifs de recherche, notamment le financement de base d'une partie des coûts indirects de la recherche financée par le gouvernement fédéral.

- Fait adopter une loi visant à créer la Fondation Pierre Elliott Trudeau, dont la dotation initiale s'élevait à 125 millions de dollars, pour promouvoir la recherche appliquée dans les sciences sociales et humaines.

Comités du Cabinet

- Vice-président du Comité spécial du Conseil (du 4 novembre 1993 au 11 juin 1997). Ce comité a examiné et approuvé tous les projets de règlement relatifs aux lois fédérales, y compris une analyse des études d'impact de la réglementation, le caractère satisfaisant de la consultation et la légalité des projets de règlement au regard de la loi applicable.
- Membre des comités du Cabinet sur l'union sociale et l'union économique (du 4 novembre 1993 au 12 décembre 2003). Ces deux principaux comités du Cabinet ont reçu et analysé les mémoires au Cabinet de tous les portefeuilles, les ont évalués au regard des politiques, des priorités et des ressources des pouvoirs publics, et ont formulé des recommandations au Cabinet sur leur traitement.
- Président du comité du Cabinet sur l'union économique (de décembre 2000 au 12 décembre 2003). En tant que président de l'un des deux principaux comités du Cabinet, M. Rock a géré, en collaboration avec le Bureau du Conseil privé et le Cabinet du premier ministre, l'ordre du jour et le processus du comité, et a présidé les réunions hebdomadaires du comité.

DIPLOMATIE

En tant qu'ambassadeur du Canada auprès des Nations Unies (du 12 décembre 2003 au 1^{er} juillet 2006), Allan Rock a :

- Dirigé avec succès l'effort canadien auprès des Nations Unies (de janvier 2004 à septembre 2005) pour faire adopter, par les dirigeants mondiaux, lors de leur Sommet mondial de 2005, la doctrine de la responsabilité de protéger (R2P) les populations contre le génocide, le nettoyage ethnique, les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité. Selon la responsabilité de protéger, la souveraineté des États inclut la responsabilité de veiller à ce que la population soit protégée des atrocités de masse. Lorsque les États ne veulent pas ou ne peuvent pas assurer cette protection, ou sont eux-mêmes complices de la mort à grande échelle de leur propre population, la responsabilité de protéger prévoit que la communauté internationale, par l'intermédiaire du Conseil de sécurité, agira pour assurer la protection nécessaire.

- Présidé le Groupe des amis des enfants touchés par les conflits armés, un groupe informel d'États membres des Nations Unies partageant les mêmes idées qui a soutenu l'adoption de la résolution 1612 du Conseil de sécurité et le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés. Le groupe a travaillé en étroite collaboration avec des ONG, entre autres, pour encourager le Conseil de sécurité à renforcer le « cadre législatif » qui protège les droits des enfants et s'attaque à la violation de ces droits.
- Présidé un groupe de travail du Conseil économique et social des Nations Unies (de mars 2005 à juin 2006) ayant pour mandat d'étudier les obstacles au développement à long terme en Haïti et d'en faire rapport. Ce groupe a notamment passé du temps à Port-au-Prince et aux Gonaïves avec des représentants du gouvernement haïtien, ainsi qu'avec les principaux acteurs de la société civile et des secteurs de l'éducation, des affaires et de la sécurité.
- Dirigé un « noyau » d'États membres des Nations Unies (de janvier 2004 à juin 2006) partageant les mêmes idées dans le cadre des efforts visant à mettre fin au conflit dans le Nord de l'Ouganda. Le conflit a eu un impact particulier sur les enfants, dont 30 000 ont été enlevés par la LRA. Beaucoup ont été forcés de servir comme enfants soldats ou esclaves sexuels. Ce « noyau » a exercé une pression soutenue sur le gouvernement ougandais, les principaux pays donateurs, les acteurs régionaux et l'Union africaine pour encourager une réponse plus efficace et coordonnée à un conflit qui durait depuis vingt ans.
- Participé aux négociations de paix à Abuja, au Nigeria (avril-mai 2006), impliquant le gouvernement du Soudan et les représentants des trois principaux groupes rebelles qui cherchaient à obtenir une plus grande autonomie pour le Darfour. Dans la phase finale des pourparlers de paix, M. Rock a été l'un des quatre négociateurs principaux, avec Robert Zoellick (alors secrétaire d'État adjoint des États-Unis), Hilary Benn (alors secrétaire au développement international pour le Royaume-Uni) et Pekka Haavisto (envoyé spécial de l'Union européenne au Darfour), à la recherche d'un accord prévoyant un cessez-le-feu, un partage du pouvoir et des ressources, et l'intégration des insurgés dans l'armée nationale soudanaise. Si un accord a été signé avec l'un des groupes, le refus des autres de participer a conduit plus tard à l'effondrement de l'entente.
- Été nommé par le président de l'Assemblée générale (d'octobre 2005 à juin 2006) pour coprésider (avec l'ambassadeur du Pakistan) un processus impliquant tous les États membres des Nations Unies et visant à réformer la gestion des Nations Unies afin de la rendre plus efficace et mieux adaptée aux besoins actuels.
- Été membre fondateur du conseil (et maintenant président du conseil) de *Security*

Council Report (SCR), une publication innovante financée par les gouvernements du Canada et de la Norvège, et les fondations MacArthur, Hewlett et Rockefeller. Le *SCR* fournit aux États membres, aux médias et aux organisations non gouvernementales des rapports actuels et approfondis sur les questions dont est saisi le Conseil de sécurité, ainsi que des analyses de la dynamique politique et diplomatique entourant ces questions.

CONSEILLER SPÉCIAL POUR LE SRI LANKA AUPRÈS DU REPRÉSENTANT SPÉCIAL DU
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DES NATIONS UNIES POUR LES ENFANTS ET LES CONFLITS ARMÉS

- À l'issue de son mandat d'ambassadeur du Canada auprès des Nations Unies, Allan Rock a exercé les fonctions de conseiller spécial pour le Sri Lanka auprès du Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies pour les enfants et les conflits armés (juillet 2006-mars 2007).
- À la demande du Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés, M. Rock a entrepris une mission au Sri Lanka en novembre 2006 pour évaluer la situation des enfants touchés par le conflit armé dans les districts du Nord et de l'Est de ce pays.
- Le mandat comprenait un dialogue avec les Tigres de libération de l'Eelam tamoul (LTTE, ou « Tigres tamouls ») sur leur responsabilité de protéger les enfants, de cesser tout enlèvement et déploiement d'enfants de moins de 18 ans dans leurs rangs, et de libérer tous les enfants associés à leurs forces.
- La mission comprenait des visites pendant le conflit à Colombo, Amapara, Batticaloa et Jaffna, et impliquait de nombreux déplacements dans des zones, dont Kilinochchi, où opéraient les Tigres tamouls. M. Rock a négocié et signé avec les Tigres tamouls un plan d'action dans lequel ces derniers s'engageaient à libérer les enfants soldats sous leur garde et à cesser le recrutement.
- À son retour, M. Rock a fait part de ses conclusions et recommandations au Groupe de travail du Conseil de sécurité, en se fondant sur les observations faites sur place au cours de la mission et sur des séances d'information et des entretiens approfondis.

MILIEU UNIVERSITAIRE

- Allan Rock est devenu recteur de l'[Université d'Ottawa](#) en juillet 2008. L'Université est l'une des plus grandes au Canada (sa population dépassant les 50 000 membres de la population étudiante, du corps professoral et du personnel) et fait partie du Regroupement [U15](#) des universités de recherche du Canada.
- En tant que chef de la direction de cette grande université bilingue, Allan Rock a :
 - fait de la population étudiante et de la qualité de son éducation sa priorité;
 - travaillé en étroite collaboration avec les doyens et le corps professoral pour atteindre et maintenir les normes universitaires les plus rigoureuses;
 - présidé le comité exécutif de l'administration et le Sénat de 72 membres;
 - maintenu l'équilibre du budget annuel d'un milliard de dollars de l'Université;
 - coordonné la préparation du plan stratégique décennal (*[Destination 2020](#)*) comprenant le tableau de bord *Destination 2020* et des indicateurs de rendement clés;
 - fait de l'Université un partenaire de recherche mobilisé à l'échelle internationale, travaillant avec des établissements de premier plan sur tous les continents.
- Pendant le mandat d'Allan Rock, l'Université a :
 - consolidé sa réputation et sa position dans les classements nationaux et internationaux;
 - figuré parmi les 200 premières universités du monde dans le classement du *Times Higher Education*, apanage de six universités canadiennes seulement;
 - maintenu sa position parmi les dix premières universités à forte intensité de recherche au Canada (7^e rang, dans le classement général, en 2016);
 - obtenu des investissements publics sans précédent pour ses projets de construction;
 - augmenté les moyennes d'entrée, amélioré les taux de rétention et de diplomation, réduit le ratio professeurs/étudiants et amélioré le taux de satisfaction de la population étudiante;
 - approfondi ses liens avec la Francophonie et élargi ses programmes et

- services en français;
- entrepris ou achevé la construction de nouveaux locaux de recherche et d'enseignement dont la valeur a dépassé les 400 millions de dollars;
- lancé la campagne de collecte de fonds la plus ambitieuse de son histoire.

AUTRES ACTIVITÉS

- Comme conseiller principal auprès du [World Refugee and Migration Council](#), M. Rock a fourni des conseils politiques sur des approches innovantes pour gérer les difficultés que présentent les migrations forcées dans le monde. Le conseil est coprésidé par Michael Chertoff, ancien secrétaire à la sécurité intérieure des États-Unis.
- Membre de la [Transatlantic Commission on Election Integrity](#), créée pour développer et promouvoir l'adoption de pratiques exemplaires visant à détecter et à arrêter les interférences étrangères malveillantes dans les élections démocratiques des États de la communauté atlantique. Le mandat de la Commission s'est depuis étendu à d'autres régions du globe, notamment l'Asie.
- De 2006 à 2020, président du conseil d'administration du Fonds pour l'Ouganda, qui investit dans des programmes et des services de réhabilitation, de formation et de réconciliation pour les enfants et les jeunes, touchés par la guerre dans la région, qui ont souffert de déplacements, d'enlèvements et de violences aux mains de l'Armée de résistance du Seigneur. Les responsabilités comprenaient des visites annuelles aux bénéficiaires dans le Nord de l'Ouganda, la collecte de fonds et la gestion des relations avec le gouvernement de l'Ouganda.
- Président du conseil d'administration de [Security Council Report](#), une publication unique dont la mission est de renforcer la transparence et l'efficacité du Conseil de sécurité en mettant rapidement à disposition des informations, équilibrées et de haute qualité, sur les activités du Conseil et de ses organes subsidiaires.
- Membre du conseil d'administration du [Centre parlementaire](#), organisme canadien sans but lucratif qui se consacre au renforcement des assemblées législatives dans le monde entier en améliorant leur rôle législatif, de surveillance et de représentation.

- Depuis 2009, membre du comité de rédaction de [*Global Responsibility to Protect*](#), revue consacrée à l'étude et à la pratique de la responsabilité de protéger, et qui cherche à publier les meilleures et les plus récentes recherches sur le principe de la responsabilité de protéger, son développement comme nouvelle norme dans la politique mondiale, et sa relation avec les cas passés et présents d'atrocités de masse, y compris la réponse mondiale à ces cas.
- Depuis 2009, membre du conseil consultatif de l'[International Legal Foundation](#) (ILF). L'ILF forme et prépare les avocats de la défense au criminel dans les sociétés post-conflit, cherchant ainsi à renforcer l'État de droit et le droit à une défense pleine et entière en tant qu'élément essentiel d'un système de justice. En Afghanistan, l'ILF a maintenant formé plus de 35 avocats afghans qui ont représenté plus de 4 000 clients indigents dans six provinces depuis 2003. L'ILF a également mis en place un projet pilote au Népal, et vise à établir un système de défense publique à l'échelle du pays sous les auspices de l'Association du Barreau du Népal et des comités d'aide juridique du gouvernement népalais.
- De 2006 à 2010, membre du conseil de [Save the Children Canada](#).

Janvier 2021